



*Loubavitch.fr*

Le verset Nitsavim 29, 10 dit : «depuis ton coupeur de bois jusqu'à ton puiseur d'eau». Rachi explique : «Cela enseigne que des Cananéens vinrent se convertir... Moché les nomma coupeurs de bois et puiseurs d'eau(1) ».

Selon la 'Hassidout, ce verset délivre un enseignement, d'une importance fondamentale, pour le service de D.ieu. Chaque Juif doit, en effet, «couper du bois» et «puiser de l'eau»(2). Couper du bois consiste à supprimer les mauvaises idées(3), les pensées négatives qui écartent l'homme de la voie de la Torah et de la crainte de D.ieu(4).

Par ailleurs, on sait que l'eau fait pousser la récolte, dans les champs. Elle est ainsi le symbole du désir et de la passion(5). En ce sens, le puits d'eau est celui qui «puise» et fait disparaître tous les plaisirs, tous les attraits de ce monde, qui déracine la recherche permanente des profits que l'on peut tirer de ce monde matériel(6).

On pourrait, cependant, en effectuant une telle démarche, commettre une grave erreur et se dire que, quand on étudie la Torah ou bien quand on prie, il est bien évident que l'on doit s'investir pleinement dans le domaine de la sainteté. Il est alors bien clair que l'on doit rejeter les mauvaises pensées, les plaisirs physiques. Comment pourrait-il en être autrement ? En revanche, quand on mange, quand on boit, quand on fait du commerce, quand on accomplit toutes les actions quotidiennes qui ne sont pas directement liées au domaine de la sainteté, pourquoi rejeter les pensées extérieures et les passions(7) ? Lorsque l'on se consacre aux actes permis, pourquoi n'est-on pas maître de soi et ne peut-on faire comme on l'entend ?

La Torah apporte une réponse tranchée à cette question(8). Moïse, notre maître, fit des Cananéens eux-mêmes des coupeurs de bois et des puits d'eau. Et, il en découle un enseignement pour chacun. Celui qui est comparable à un Cananéen, fait du commerce) ou adopte une activité similaire, n'en doit pas moins couper du bois et puiser de l'eau(9).

Celui qui se trouve dans une telle situation doit «couper» les mauvaises pensées qui lui hantent la tête et «puiser» les passions qu'il porte en son cœur.

(Discours du Rabbi, Likoutei Si'hot, tome 14, page 117)

*Notes :*

- (1) Leur conversion au Judaïsme n'était pas incontestable, car il n'avait pas été possible de déterminer leur motivation avec certitude. Voudraient-ils sincèrement devenir des enfants d'Israël ou bien avaient-ils pour seul objectif d'avoir la vie sauve, puisqu'il est dit, à propos des Cananéens : «tu ne laisseras pas âme qui vive» ? C'est la raison pour laquelle Moché, notre maître, leur donna des métiers distinctifs, afin qu'ils soient identifiables et il imposa qu'ils se marient entre eux.
- (2) Selon la dimension morale de ces deux expressions, telle qu'elle va être développée dans la suite de ce texte.
- (3) En effet, Ets, le bois, est phonétiquement proche de Etsa, l'idée.
- (4) Et, l'on sait que le moyen le plus efficace de chasser une mauvaise pensée est de se concentrer sur une bonne pensée.
- (5) Que l'on peut éprouver pour les mets agréables poussant dans les champs. Plus généralement, l'eau qui s'écoule évoque le plaisir.
- (6) Là encore, on cesse de ressentir l'attrait des plaisirs du monde en s'investissant dans le service de D.ieu, au point d'en faire son seul plaisir. Car, un homme ne peut pas se partager entre deux centres d'intérêt, chacun d'eux étant exclusif.
- (7) Dès lors que, dans l'acceptation courante, ces actes n'appartiennent pas au service de D.ieu.
- (8) Elle affirme, en effet, que rien n'est extérieur au service de D.ieu, non seulement l'étude de la Torah et la pratique de la Mitsva, mais aussi l'acte le plus banal du quotidien. Ce dernier est donc également régi par la Volonté de D.ieu et la Torah indique aussi de quelle manière un Juif doit manger, boire ou faire du commerce.
- (9) Le terme hébraïque Kenaani signifie à la fois «cananéen» et «commerçant», ainsi qu'il est dit : «le commerçant (Kenaani) avait une balance faussée». (10) C'est-à-dire organiser ces activités de la manière qui vient d'être décrite.